

PARTIE II

Chapitre 8

République tchèque

On trouvera dans le présent chapitre une étude de cas sur le programme Klasty (« clusters », ou pôles d'activités) de la République tchèque, qui contribue au développement des compétences dans différents secteurs et à l'établissement de réseaux (essentiellement entre les entreprises) dans toutes les régions en dehors de Prague, avec le soutien des Fonds structurels de l'UE.

1. Les programmes et leurs objectifs

Jusqu'à maintenant, le programme de pôles d'activités (« clusters ») le plus explicite est le programme Klastry lancé en 2004 pour appuyer la croissance de l'économie nationale et la compétitivité par des initiatives sectorielles en faveur des pôles d'activités. Suivant le Plan national d'innovation récemment adopté et le futur Programme d'opérations en faveur des entreprises et de l'innovation, ce projet sera élargi une fois terminée, en 2006, l'affectation de fonds pour cette première période. Ce projet sera également lié à une stratégie nationale visant appuyer les systèmes régionaux d'innovation. D'autres programmes nationaux ont répondu aux besoins des pôles d'activités en apportant un soutien aux PME et aux centres technologiques, comme on le verra dans les sections qui suivent. Ces divers programmes poursuivent divers objectifs majeurs, à savoir le renforcement des compétences sectorielles et l'établissement de liaisons verticales dans des secteurs clés du programme Klastry, notamment les mesures visant à attirer des IDE vers les zones/friches industrielles, et la création d'emplois grâce à un soutien aux PME.

La politique nationale en matière de pôles d'activités, qui relève du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), vise à :

- Orienter les ressources du MIC vers les régions d'une façon ciblée et coordonnée, ce qui permettra de maximiser l'impact de l'aide apportée. Pour cela, on intégrera notamment les mesures prises dans d'autres domaines, tels que le développement des PME et l'innovation, ainsi que celles que prennent d'autres ministères dans des domaines tels que les compétences et l'infrastructure.
- Permettre au MIC et à CzechInvest d'améliorer le dialogue avec et entre les régions, les universités et le secteur privé, afin de fixer des priorités concrètes communes.
- Permettre d'identifier et d'appuyer des secteurs et sous-secteurs nouveaux au potentiel prometteur et susceptibles d'améliorer la compétitivité par la collaboration et l'innovation, et encourager ainsi la collaboration avec les petites entreprises, l'innovation et l'esprit d'entreprise.
- Axer l'aide financière sur les régions véritablement désireuses de développer des pôles d'activités innovants.
- Créer un cadre d'analyse, de suivi et d'évaluation des résultats des initiatives en faveur des pôles d'activités.

2. Contexte : place du programme dans le cadre de gouvernance et stratégie(s) adoptée(s)

Caractéristiques économiques ayant un impact important sur le développement des pôles d'activités en général

Ex-pays socialiste, la République tchèque avait une économie dominée par de grandes entreprises publiques jusqu'au début des années 90. Malgré une transition rapide, l'éclipse de l'esprit d'entreprise et des PME durant la période socialiste a nui à un développement économique impulsé par la base. Les pôles d'activités regroupent généralement des petites entreprises locales, à l'exception notable d'un pôle d'activité automobile et de ChipInvest, pôle d'activité microélectronique émergent financé par les capitaux de grandes sociétés étrangères, qui a également pour but de soutenir des petites entreprises et des établissements scientifiques locaux. La récente implantation d'une usine d'automobiles Hyundai devrait également contribuer au développement du pôle d'activité automobile connexe. D'après le Tableau de bord de l'UE, un seul indicateur de la République tchèque se situe au-dessus de la moyenne, et ce pays a pour principaux points faibles l'éducation, l'insuffisance des liens entre les entreprises et les universités et les goulets d'étranglement qui entravent le financement de l'innovation (CE, 2005). Les disparités entre les régions où vouées à l'industrie lourde et la région de Prague se sont accrues sensiblement au cours des dernières années, de même que l'écart de productivité, caractéristique d'une économie duale, entre les grandes entreprises internationales et les PME locales. Les entreprises internationales sont également très concentrées dans les régions en pointe, ce qui réduit les possibilités de retombées sur les autres régions qui ne comptent que des entreprises locales. Parmi les atouts de la République tchèque figurent sa position stratégique au cœur de l'Europe centrale et de l'Est et sa politique d'incitation dynamique qui fait d'elle le pays de la région qui attire le plus d'IDE. En outre, les des taux de croissance de son PIB progressent depuis deux ans.

Évolution historique : origine du programme dans le contexte des autres politiques

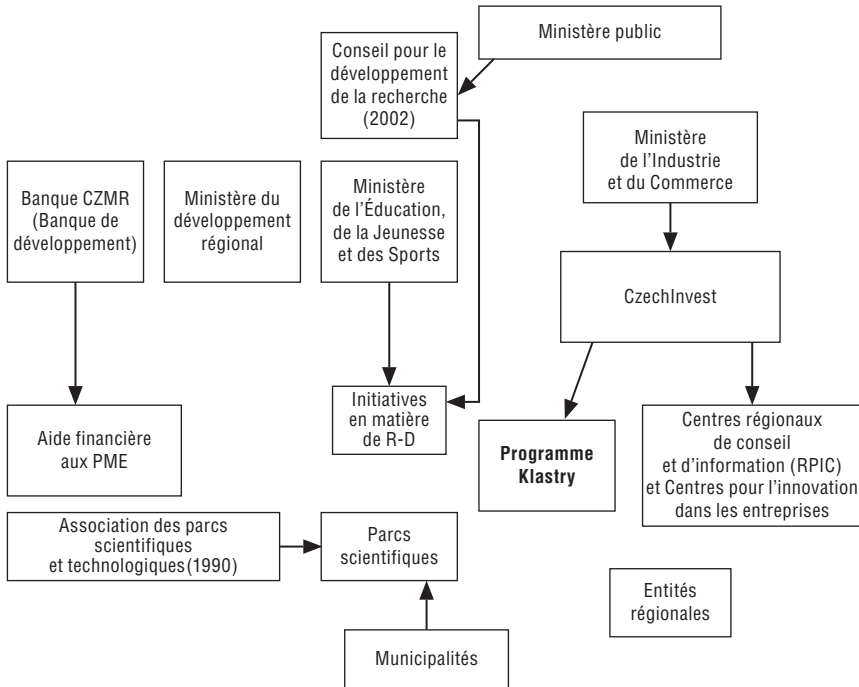
Plusieurs politiques de développement régional et cadres de soutien aux pôles d'activités ont été mis en place en liaison avec des programmes et Fonds structurels de l'UE. Ces programmes apportent un appui, soit aux régions NUTS II au titre de la « cohésion sociale » (8), soit aux régions NUTS III (14). Les efforts de développement régional sont traditionnellement axés sur les régions à la traîne aux taux de chômage les plus élevés, et qui bénéficient de programmes aidant à créer des emplois, souvent au moyen de subventions. La première étude sur le pôle d'activités régional de Moravie-Silésie a été réalisée

dans ce contexte. Les programmes de soutien aux pôles d'activités dans les friches industrielles découlent des politiques de restructuration industrielle et d'assainissement de l'environnement.

Le programme Klastry s'inscrit dans le cadre du grand Programme d'opérations en faveur de l'industrie et de l'entreprise cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui met l'accent sur les pôles d'activités conçus comme des instruments de compétitivité en général. Il a pour but de renforcer les liaisons verticales entre les entreprises et comporte un élément régional plus explicite que le programme en faveur des PME qui l'a précédé, Kooperace (Coopération), qui était axé sur les liaisons horizontales. Le programme Klastry se concentre davantage sur le développement des entreprises que sur l'innovation et la recherche, auxquelles d'autres programmes sont plus directement consacrés. Toutefois, le programme Klastry de la prochaine génération mettra davantage l'accent sur l'innovation et la recherche. Le concept de pôles d'activités s'est répandu depuis lors et il figure dans plusieurs autres documents relatifs à la planification nationale.

Place du programme dans le cadre de gouvernance

Graphique 8.1. **Organigramme de la République tchèque**



Le programme Klastry est dirigé par l'Agence CzechInvest, qui relève du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il est à noter que CzechInvest ne se borne pas à promouvoir l'IDE et s'occupe également du développement des entreprises locales. Suivant le Plan national d'innovation, elle pourrait devenir ultérieurement une agence à vocation technologique, comme TEKES en Finlande ou VINNOVA en Suède (voir encadré 8.1). Les fonds de R-D liés à des universités sont gérés par le ministère de l'Éducation, en liaison avec le Conseil de développement de la recherche. Le ministère de l'Industrie et du Commerce dispose également d'un budget de R-D et met l'accent sur la recherche à vocation commerciale. La Politique nationale d'innovation vise à renforcer les liens entre les ministères de l'Éducation et de l'Industrie. On espère que ces liens, de même que ceux entre les pôles d'activités et les entités régionales publiques et les parcs scientifiques, seront établis à mesure que les initiatives en faveur des pôles d'activités deviendront pleinement opérationnelles. La prochaine série de

Encadré 8.1. **CzechInvest développe les entreprises tout en attirant des IDE**

CzechInvest, Agence d'investissement et de développement des entreprises, relève du ministère de l'Industrie et du Commerce. Créée en 1992, elle aide à attirer des investissements étrangers et à faire connaître la République tchèque à l'étranger. C'est la seule agence habilitée à présenter des demandes d'aide à l'investissement aux autorités compétentes, et elle prépare des projets d'offres d'aide à l'investissement. Elle est également chargée de fournir gratuitement aux investisseurs potentiels des données et informations à jour sur le climat des affaires, l'environnement de l'investissement et les possibilités dans ce domaine en République tchèque, l'un des pays en transition qui attire le plus d'investissements directs étrangers. Les aides à l'investissement offertes à partir de 1998 ont suscité un afflux d'IDE aussi bien vers les installations existantes que dans des projets entièrement nouveaux et depuis 1993, le montant des IDE a dépassé 46 milliards d'euros.

Czechinvest aide également à développer les entreprises locales par ses services et ses programmes de développement, et elle fait office d'intermédiaire entre l'UE et les petites et moyennes entreprises pour l'affectation des fonds structurels en République tchèque. Elle gère donc un portefeuille de programmes dans le cadre du Programme national d'opérations en faveur de l'industrie et des entreprises. Il est possible qu'à l'avenir, elle joue en outre un rôle d'agence à vocation technologique. En plus de son siège de Prague et de 8 représentations à l'étranger, elle dispose d'un réseau de 13 bureaux régionaux en République tchèque même.

Source : www.czechinvest.org.

programmes de fonds structurels commençant en 2007 comprendra des programmes supplémentaires pour la politique scientifique et technologique et des plates-formes technologiques qui pourraient également comporter des liaisons industrielles.

Cadres institutionnels et politique de développement régional

Le ministère du Développement régional est chargé de coordonner les politiques régionales au niveau central¹. Il supervise les Plans d'opérations régionales (POR) et le Plan national de développement (PND). Ce ministère créé en 1996 est l'entité intersectorielle chargée de coordonner les rôles dans le cadre du processus de régionalisation conformément aux plans de l'UE. Le premier PND est entré en vigueur en 2001 et le plan le plus récent prendra effet en 2007. Des cinq Plans d'opérations (industrie et entreprise, infrastructure, mise en valeur des ressources humaines, développement rural et agriculture polyvalente et Programme régional conjoint d'opérations – PRCO), seul ce dernier vise spécifiquement les régions. Le PRCO rattache le Programme d'opérations sectorielles au Programme d'opérations régionales (POR). Le système de matrice sur lequel est fondé ce dernier permet donc de faciliter la coordination entre les secteurs et les régions, de même qu'au niveau national et régional. Le nouveau Plan national d'innovation sert également de plate-forme de coordination en ce sens qu'il répartit les responsabilités en matière de gestion et de coordination entre les ministères clés susceptibles de rendre les politiques plus cohérentes.

Plusieurs organismes assurent une coordination au niveau régional. Des assemblées régionales sont élues au niveau NUTS III et exécutent des tâches qui leur sont dévolues au niveau central, mais une faible partie seulement de leur personnel se consacre au développement économique régional. Les assemblées élisent à leur tour des conseils régionaux au niveau NUTS II. Les POR sont réalisés au niveau NUTS II et suivis par des Comités de développement régional composés d'acteurs publics et privés. Les agences de développement régional ont des statuts juridiques différents et elles datent d'avant les régions de niveau NUTS II et NUTS III de l'UE. Leur rôle dans l'élaboration des stratégies régionales a donc un caractère plus ponctuel du fait qu'elles ne relèvent pas des mêmes services administratifs. D'une façon générale, les entités régionales n'ont bénéficié que de fonds limités pour appuyer le développement économique, mais le processus de décentralisation est en cours. Le programme Klastry n'est pas un élément clé de la stratégie de développement régional du pays.

Rôle du programme dans le contexte de la politique scientifique et technologique (ou de l'innovation)

La première stratégie d'innovation de grande envergure a été mise en œuvre en 2005 pour pallier l'absence d'une approche coordonnée de

l'innovation, et le programme Klastry se rattache à cette nouvelle stratégie. La politique nationale de l'innovation couvre la période 2005-10 et comprend des propositions visant essentiellement à renforcer la R-D, mais aussi à établir des partenariats public-privé, à améliorer les ressources humaines et à modifier la façon dont les autorités gèrent l'innovation. Ce plan prévoit dans ces quatre domaines d'intervention une série de 48 mesures confiées respectivement à un ou plusieurs ministères/agences pendant une période donnée. Les ministères de l'Éducation ou de l'Industrie et du Commerce sont généralement désignés comme agence chef de file pour les différentes mesures, avec une forte participation du Conseil pour la recherche et le développement.

Dans le cadre de ce plan pour l'innovation, trois mesures sont prévues face aux problèmes liés aux stratégies régionales d'innovation. Elles relèvent du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le Plan prévoit que ces mesures seront mises en œuvre en collaboration avec le ministère du Développement régional et les régions proprement dites :

- Adapter et élargir le programme Klastry (dans le cadre du Programme d'opérations 2004-06 en faveur de l'industrie et de l'entreprise) jusqu'en 2013 (dans le cadre du Programme d'opérations pour l'entreprise et l'innovation).
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de l'impact des pôles d'activités en tant qu'instrument d'innovation régionale.
- Sélectionner et préparer des experts et responsables des initiatives en faveur des pôles d'activités, en assurant notamment des activités de formation et en procédant à des homologations.

Les plates-formes technologiques qui assurent la liaison avec les initiatives prises au niveau de l'UE constituent une autre mesure proposée dans le plan pour l'innovation, et qui est cohérente avec l'appui à la spécialisation régionale. Bien que ce plan ne comporte pas une dimension régionale explicite, tel pourrait être le cas ultérieurement, mais cela n'est pas certain. Le programme a pour but de promouvoir l'innovation technologique dans un petit nombre de disciplines, de rassembler les organismes de recherche publics et privés, des grandes entreprises et des PME, et de financer des fournisseurs, des services publics et des associations de citoyens.

Les parcs scientifiques et technologiques relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce rendent également possible une intensification de la coopération entre les entreprises, et une innovation accrue. Ce programme a apporté un soutien à un réseau d'environ 25 parcs scientifiques et technologiques. Depuis 2001, Park2 exerce en outre des fonctions supplémentaires telles que la création d'une pépinière d'entreprises et la coopération avec une université ou un centre de recherche. Jusqu'à 65 % des coûts d'investissement peuvent être recouverts. L'association des parcs scientifiques et technologiques offre également des services de consultation

et de formation. Différents modèles d'aménagement des parcs sont utilisés. Celui de Brno, en Moravie du Sud, est une coentreprise rassemblant la ville de Brno, l'université technique locale et une entreprise multinationale privée de transports. Le parc d'Ostrava, en Moravie-Silésie, est financé par l'UE, le ministère du Développement régional et la ville, et il a le statut de société par actions dont les actionnaires sont la ville, deux universités et l'Agence de développement régional. Il n'existe pas actuellement de liens officiels entre ces parcs et la politique en matière de pôles d'activités, bien qu'une collaboration soit possible lorsqu'une université locale est en mesure de jouer un rôle de pointe.

Rôle du programme dans le contexte de la politique de l'entreprise

Compte tenu des faiblesses du secteur des PME et de la nécessité de créer des emplois, en particulier dans les régions à la traîne, de nombreux programmes ont été mis en place pour assurer le développement des PME et établir des réseaux. Ils apportent notamment une aide financière à 35 Centres régionaux de conseil et d'information (appui général aux entreprises) et à cinq Centres pour l'innovation dans l'entreprise (appui à l'innovation et à la technologie). CzechInvest supervise ces deux programmes. Le programme Kooperace (Coopération) a accordé des subventions (à hauteur de 90 000 euros par association) couvrant jusqu'à 50 % des dépenses des associations d'entreprises liées à l'établissement de réseaux et à des activités connexes. Au total, 75 associations ont bénéficié d'une aide sur trois ans depuis la période 2000-02, et leur nombre a augmenté chaque année (passant de 10 en 2000, à 26 en 2001 et 39 en 2002). La Banque tchéco-morave de garantie et de développement (Banque CZMR) est une source de financement majeure pour les PME, notamment les start-ups, auxquelles elle offre une gamme d'instruments dont des garanties bancaires, des prêts assortis de conditions de faveur et des subventions financières.

En plus du programme Klastry, le programme d'opérations en faveur de l'industrie et de l'entreprise 2004-06 comprend plusieurs programmes à l'appui des pôles d'activités ou de l'innovation, et il est complété par une Stratégie nationale pour les pôles d'activités adoptée en juin 2005. Par exemple, le programme Prosperita (prospérité) prévoit une coopération entre les entreprises, et l'établissement de réseaux en vue de développer les parcs scientifiques et technologiques ainsi que les pépinières d'entreprises, et il prévoit également un appui à la recherche industrielle, le développement technologique et l'innovation. Jusqu'à maintenant, 15 projets ont été approuvés pour les entreprises à vocation technologique. Le programme Tandem a pour but de renforcer la coopération entre les PME et les universités/centres de recherche en finançant la main-d'œuvre et le matériel destinés à des projets conjoints de recherche industrielle appliquée. Parmi les autres programmes qui s'adressent à des entreprises

individuelles figurent les programmes Inovace (Innovation) visant à renforcer l'innovation technique et non technique dans les entreprises en finançant des projets spécifiques, et Rozvoj (Développement) qui a pour but de soutenir l'amélioration des procédés et des technologies dans les PME pour les aligner sur les normes internationales. Il existe des programmes plus spécifiquement axés sur les PME, comme Marketing, qui aide les exportateurs tchèques, et Start, qui apporte un soutien aux start-ups en leur accordant des prêts bonifiés.

Les stratégies visant à attirer les IDE comprennent également une approche régionale implicitement axée sur les pôles d'activités. Le programme de zones industrielles prévoit un soutien au niveau des terrains et des infrastructures, l'emplacement retenu étant choisi par l'investisseur. CzechInvest examine les demandes d'aides à l'investissement pour contribuer à la création d'emplois suivant une échelle mobile qui privilégie les zones les plus défavorisées. Le programme CzechSupply aide efficacement les fournisseurs tchèques à mieux se brancher sur les chaînes de l'approvisionnement internationales. CzechTrade offre également des services aux entreprises exportatrices.

Études effectuées sur les pôles d'activités

Une première étude réalisée à la demande de CzechInvest en 2002 avec un financement du programme PHARE de l'UE a été consacrée à la région de Moravie-Silésie, qui est à la traîne (restructuration industrielle et taux de chômage élevé). Cette analyse a été fondée sur des quotients de localisation et complétée par une recherche documentaire, des entretiens avec des chefs d'entreprise et des groupes de réflexion. Au total, huit pôles d'activités ont été identifiés dans la région, notamment un grand pôle d'activités rassemblant, dans le domaine de l'ingénierie, entre 600 et 900 entreprises selon la définition retenue (et comptant entre 46 000 et 60 000 salariés). On estime que ce pôle d'activités couvrirait un champ très large, mais cela a été jugé positif car les entreprises sont confrontées à des problèmes similaires. Cette étude a contribué à la création, en 2003, de la Fédération moravo-silésoienne du génie, premier pôle d'activités officiel de la République tchèque².

Dans le contexte d'un relevé cartographique, financé par l'UE, des pôles d'activités des nouveaux pays membres de l'UE, on a observé que ceux de la République tchèque correspondaient à huit grandes catégories statistiques (voir tableau 8.1) (Sölvell *et al.*, 2005). De plus, CzechInvest a également effectué son propre relevé national et collabore avec les autorités régionales à la réalisation de 30 études détaillées supplémentaires au niveau régional.

Tableau 8.1. **Huit catégories statistiques de pôles d'activités en République tchèque**

● Services de construction lourde	● Automobile
● Métallurgie	● Hospitalité et tourisme
● Produits alimentaires transformés	● Équipements, matériel et services de construction
● Transports et logistique	● Services financiers

Source : Sölvell, Örjan et al. (2005), *Entrepreneurial Innovation in the New Member States: Challenges and Issues at Stake for the Development of Clusters of Innovative Enterprises*, 1^{er} rapport intérimaire sur les pôles d'activités régionaux dans l'Europe des 10, 15 juillet 2005.

3. Détails relatifs au budget et au calendrier du programme

Le budget total du programme Klastry sur trois ans s'élève à environ 12 millions d'euros (soit 4 millions d'euros par an en moyenne) destinés à assurer un financement aux demandeurs des parties A et B.

Partie A, « phase cartographique » : Le budget par pôle d'activités peut atteindre 33 000 euros (pour la durée totale du programme, allant jusqu'à trois ans) pour les activités liées à la création d'un pôle d'activités, à hauteur de 75 % des coûts admissibles. Ceux-ci incluent des éléments tels que des études, des réunions ou des ateliers et des matériels connexes.

Partie B, « phase de développement » : Le budget unitaire peut aller d'environ 100 000 euros à 1.6 millions d'euros pour la gestion et le développement des pôles d'activités (pour la durée totale du programme, allant jusqu'à trois ans). Le montant remboursé ne doit pas dépasser 50 % du coût total du projet sur la base du calendrier suivant (maximum de 75 % des coûts admissibles la première année, 50 % la deuxième année et 25 % la troisième année). Les coûts admissibles peuvent inclure les frais de personnel, les actifs corporels et incorporels du pôle d'activités, les services de consultants, les études comparatives, la promotion du pôle d'activités, l'évaluation de son impact économique et la recherche (débouchés, concurrence et innovation).

Dépenses relatives à des programmes connexes

Les dépenses consacrées à d'autres programmes connexes dans le cadre du Programme d'opérations 2004-06 en faveur de l'industrie et de l'entreprise (POIE) sont notamment les suivantes :

- Budget du POIE : 348 million d'euros au total (dont 160 millions pour le renforcement de la compétitivité des entreprises), soit environ 116 millions d'euros par an.
- Marketing : 10 millions d'euros au total, soit environ 3.3 millions d'euros par an.
- Start : 20 millions d'euros au total, soit environ 6.6 millions d'euros par an.

- Inovace (Innovation) : 64 millions d'euros au total, soit environ 21.3 millions d'euros par an.
- Rozvoj (Développement) : 49 millions d'euros au total, soit environ 16.3 millions d'euros par an.
- Prosperita (Prosperité) : 75 millions d'euros au total, soit environ 25 millions d'euros par an.
- Tandem : 93 millions d'euros pour la période 2004-10, soit environ 13 millions d'euros par an.

4. Objectifs et portée des programmes

Objectifs et critères de sélection

Beaucoup de programmes apportant un cadre d'appui au développement des pôles d'activités sont traditionnellement axés sur les régions à la traîne ou sur les secteurs en voie de restructuration, plutôt que sur les secteurs de haute technologie. Le programme Klastry vise davantage à améliorer la compétitivité internationale en renforçant les initiatives en faveur des pôles d'activités qu'à cibler des régions proprement dites. Toutefois, du fait que ce programme bénéficie de certains financements de l'UE, les pôles d'activités de la région de Prague ne peuvent y participer.

Processus de sélection des pôles d'activités

Pour le programme Klastry, les demandeurs ont présenté eux-mêmes leur candidature et s'ils n'ont jamais collaboré officiellement dans le passé, ils se sont engagés à le faire. Ils doivent répondre aux critères suivants : nombre minimum d'entreprises dans un secteur géographique, priorité à l'innovation, accès à des services de formation à la R-D, activité bien définie, soutien de grandes entreprises à la mission du pôle d'activités et liens solides entre clients et fournisseurs.

Il existe deux types de demande : la partie A sert à financer la recherche d'entreprises aptes à faire partie du pôle d'activités, la partie B concernant la gestion et le développement du pôle d'activités. Les projets de pôles d'activités doivent se situer en République tchèque (mais non à Prague), rassembler au moins 15 entreprises, dont 75 % doivent être implantées en République tchèque (10 entreprises pour la partie A), comprendre au moins une université ou un centre de recherche et compter 60 % de PME parmi ses membres (partie B seulement), présenter une proposition détaillée et de qualité, montrer qu'un pôle d'activités a des chances d'être viable et avoir réalisé une étude à l'intention de partenaires appropriés.

Selon CzechInvest, il existe 51 pôles d'activités différents ou potentiels dans les diverses régions tchèques, et tous ne bénéficient pas d'un soutien au titre du programme Klastry. Le programme a financé 42 opérations cartographiques (partie A) et 14 projets de développement (partie B). Les projets approuvés font partie de pôles d'activités tels que la viticulture, le bois et le travail du bois, les ressources renouvelables et la construction, entre autres domaines. Pour une carte détaillée de ces pôles d'activités, voir graphique 8.A1.1 en annexe 8.A1.

Participants aux pôles d'activités

Un pôle d'activités doit compter au minimum 15 entités indépendantes (dix pour la phase A), comprendre au moins un établissement d'enseignement supérieur ou un centre de recherche et compter au moins 60 % de PME parmi ses membres (phase B). Les candidats comptent généralement un nombre d'entreprises proche du minimum requis.

Statut institutionnel du pôle d'activités, gouvernance et liaisons

Au cours de la phase 1, le demandeur effectif doit être une collectivité locale, un organisme reconnu par les autorités locales, un établissement d'enseignement ou de recherche tchèque, ou CzechInvest proprement dit. Les initiatives de la phase 2 du programme en faveur du pôle d'activités ont le statut d'entités sans but lucratif. Bien qu'il n'existe pas encore de liaisons spécifiques entre les pôles d'activités, il existe des possibilités de partage des connaissances, par exemple à l'occasion de la conférence annuelle des pôles d'activités.

Limites administratives

Le programme Klastry est ouvert à des projets qui se situent au niveau régional, national ou transnational, bien qu'il n'existe pas encore d'exemple de pôle d'activités transnational basé en République tchèque et bénéficiant d'un soutien. Le secteur automobile, fortement implanté en République tchèque, pourrait constituer un pôle d'activités supranational important. Bien qu'il ne participe pas encore au programme Klastry, il pourrait être inclus dans de futurs programmes de plates-formes technologiques.

5. Instruments

Le programme Klastry subventionne essentiellement les coûts liés à l'identification d'autres membres potentiels de pôles d'activités ou au lancement d'une initiative dans ce domaine. Le montant des fonds disponibles pour le programme peut atteindre au total 1.6 millions d'euros sur une période de trois ans au plus (avec des fonds de contrepartie d'un montant au moins égal couvrant les coûts admissibles, provenant du pôle d'activités ou d'une autre source de

financement publique), ce qui permet d'entreprendre des projets conjoints allant au-delà de l'établissement de réseaux, mais pas des projets de R-D importants.

- *Identification et analyse comparative* : CzechInvest envisage d'améliorer les statistiques régionales pour aider les régions à mieux identifier des pôles d'activités et analyser l'économie régionale. Il est prévu d'inscrire l'analyse comparative des pôles d'activités nationaux et internationaux dans le cadre du processus de suivi des pôles d'activités. Il s'agit de contribuer à au moins 30 relevés des pôles d'activités (42 ont été réalisés à ce jour) dans des secteurs aussi bien traditionnels que nouveaux, et cet objectif a donc été largement atteint. La partie A du programme Klastry vise spécifiquement à financer la recherche par un pôle d'activités d'autres pôles partenaires. Ce programme nécessite en fait des mises à jour constantes de l'information pour répondre aux impératifs de suivi et d'évaluation, et les analyses comparatives internationales des pôles d'activités constituent une des catégories de dépenses admissibles. Le Plan national d'innovation prévoit une évaluation continue des pôles d'activités comme instrument d'appui aux systèmes régionaux d'innovation.
- *Engagement des acteurs* : avant le lancement du programme, CzechInvest a organisé des séances de formation et de sensibilisation aux pôles d'activités pour plus de 30 facilitateurs de pôles d'activités, 60 universitaires et 350 acteurs régionaux de l'administration et du secteur privé. Des activités de formation et de relations publiques sur le concept de pôles d'activités ont lieu périodiquement, par exemple la Conférence nationale annuelle sur les pôles d'activités. CzechInvest envisage également de mettre en place un processus officiel d'homologation des compétences spécifiques aux activités de facilitation relatives aux pôles d'activités. L'engagement des acteurs est le principal objet de la partie A comme de la partie B en ce qui concerne aussi bien l'identification de partenaires que l'établissement de liens entre les entreprises et les centres de recherche et les universités. On espère que le programme bénéficiera à plus de mille entreprises (essentiellement des PME), et 1.500 jours supplémentaires de services seront fournis par des universités aux entreprises concernées par l'initiative en faveur des pôles d'activités.
- *Prestation de services par les administrations publiques* : à mesure que le programme avance, on espère qu'à l'avenir, d'autres entités publiques deviendront également des partenaires dans ce domaine.
- *Personnel qualifié* : le Plan national d'innovation signale le manque de personnel qualifié en République tchèque, et un train de mesures correctives est prévu. Le programme Klastry n'est pas spécifiquement lié à la question des ressources humaines, en dehors du renforcement des compétences des directeurs/facilitateurs concernés par l'initiative en faveur des pôles d'activités.

- *Esprit d'entreprise et innovation* : la promotion de la création d'entreprises et de l'esprit d'entreprise ne fait pas partie du programme Klastry, mais elle peut être soutenue par d'autres programmes en faveur des PME. L'obligation prévue par le programme de lier les entreprises avec au moins un centre de recherche/établissement d'enseignement supérieur offre une possibilité de soutenir l'innovation.
- *Affectation des ressources et investissement (y compris marquage)* : on espère que les fonds affectés au programme permettront de mobiliser d'autres fonds publics et privés selon un rapport de un à cinq. Bien qu'elle puisse constituer un aspect positif, la gestion d'une image de marque ne constitue pas un objectif du programme du fait que les critères ne sont pas axés en eux-mêmes sur la concurrence et que les demandes sont acceptées de façon continue jusqu'à épuisement des fonds.

6. Évaluation et suivi du programme

Nature du mécanisme d'évaluation et critères de succès

En tant que programme financé par l'UE, le programme Klastry comporte un élément d'évaluation. Les évaluations sont censées porter sur les indicateurs de compétitivité et les questions d'innovation, telles que le nombre d'idées brevetables résultant d'une collaboration entre entreprises faisant partie d'un pôle d'activités.

Pour les trois mesures spécifiquement prévues pour les pôles d'activités dans le Plan national d'innovation, notamment une extension du programme Klastry existant, les critères de succès sont l'augmentation du nombre de pôles d'activités régionaux et la participation accrue des acteurs régionaux au processus d'innovation et au financement des initiatives dans ce domaine.

Résultats éventuels d'évaluations

Le programme Klastry a été lancé en 2004, de telle sorte que le premier examen à mi-parcours a été fixé à décembre 2006. Un premier enseignement a été qu'il convenait de transformer tout d'abord le programme en un processus plus convivial dans le cadre de la partie A pour identifier des partenaires, puis dans le cadre de la partie B pour subventionner l'initiative en faveur des pôles d'activités.

Notes

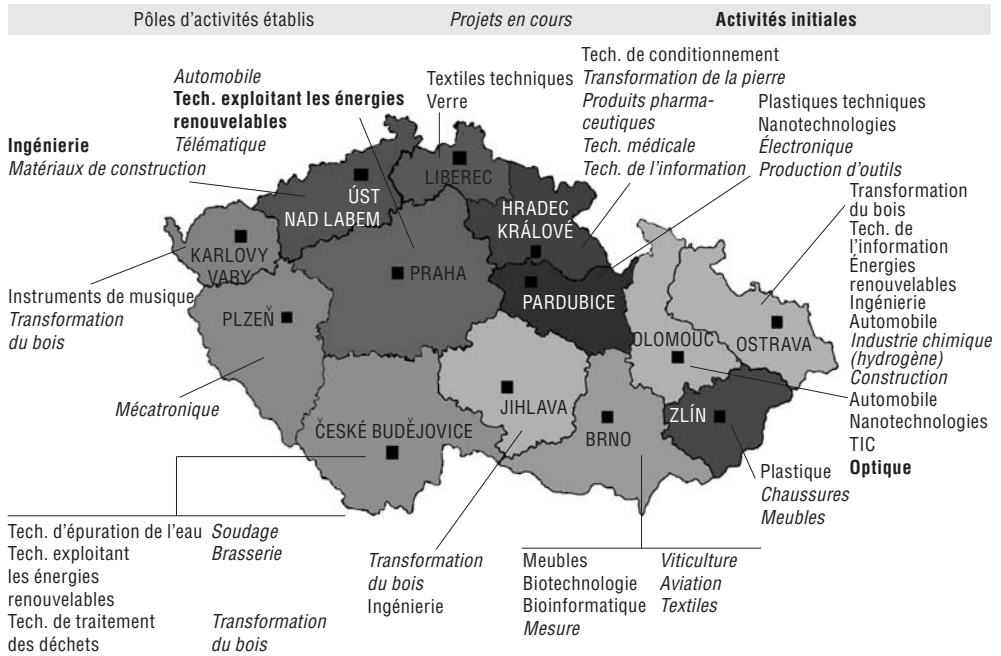
1. Comme indiqué dans l'Examen territorial de l'OCDE de 2005 sur la République tchèque, le mandat du ministère du Développement régional inclut la politique régionale, l'aide aux entreprises régionales, les services fournis aux entreprises, la politique du logement, la planification zonale, le tourisme et le développement urbain et rural, ainsi que d'autres responsabilités. Ce ministère coordonne également les activités d'autres ministères dans certains domaines. Au bout d'un certain temps, plusieurs programmes relevant initialement qui relevaient de lui ont été confiés à d'autres ministères, par exemple le soutien aux PME fait maintenant partie des attributions du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), et les Fonds structurels pour l'industrie de même que la promotion des échanges relèvent désormais des organismes d'exécution du MIC. On a constaté que le nombre croissant d'agences spécialisées rendait la coordination plus difficile.
2. Un autre projet de cartographie des pôles d'activités a été réalisé par des chercheurs non affiliés à CzechInvest. Pour en savoir plus, voir Mikoláš, 2005.

Bibliographie

- Abrám, Josef et al. (2005), « Opportunities for the development of Clusters in the Czech Republic », disponible sous forme de document de conférence de la European Regional Science Association, www.ersa.org/ersaconfs/ersa05/papers/572.pdf.
- Commission européenne (CE) (2005), Note d'orientation sur la République tchèque établie pour la Conférence ministérielle intitulée « Vers une société de la connaissance – l'expérience nordique », tenue les 14 et 15 novembre 2005 à Göteborg, Suède, http://europa.eu.int/information_society/activités/gothenburg_conference/doc/pdf/brief_czech.pdf.
- Commission européenne (CE), Direction générale des entreprises (2005), *Annual Innovation Policy Trend and Appraisal Report d'évaluation: Czech Republic 2004-2005*.
- CzechInvest (www.czechinvest.org).
- Klusáček et al. (2004/5), *Final Report of the Project on CSF Evaluation: 4/04 Barriers to Growth of Competitiveness of the Czech Republic*, Rapport établi pour le ministère du Développement régional de la République tchèque par le Centre ASCR pour la technologie, en collaboration avec l'Institut économique ASCR et financé par le Programme régional opérationnel conjoint (CE).
- Lukasik, Lubos (2006), « Support of Enterprise Competitiveness in the Czech Republic », exposé fait à Bruxelles le 15 mars 2006.
- Mikoláš, Zdeněk (2005), « Czech Republic », in *Business Clusters: Promoting Enterprise in Central and Eastern Europe*, les Éditions de l'OCDE, Paris.
- Ministère de l'Industrie et du Commerce (2004), « Clusters in the Czech Republic: Supporting innovative and competitive businesses across the Czech Regions », Projet de document interne d'octobre 2004.
- Moravia-Silesia Engineering Cluster, www.ostrava-city.cz.
- OCDE (2004), *Examens territoriaux de l'OCDE : République tchèque*, les Éditions de l'OCDE, Paris.
- Sölvell, Örjan, Ketels, Christian et Folkesson, Torbjörn (2005), *Entrepreneurial Innovation in the New Member States: Challenges and Issues at Stake for the Development of Clusters of Innovative Enterprises: Premier rapport intérimaire sur les pôles d'activités régionaux dans l'Europe des 10*, 15 juillet 2005.

ANNEXE 8.A1

Graphique 8.A1.1. **Carte des pôles d'activités tchèques**



Source : Gouvernement tchèque, CzechInvest.

Table des matières

Résumé	11
Introduction	19

Partie I

Rapport de synthèse

Chapitre 1. Pourquoi les politiques de pôles d'activités sont-elles à nouveau jugées utiles?	27
Introduction et principaux points	28
Les pôles d'activités et les concepts apparentés : au-delà des définitions	29
Avantages et risques théoriques des pôles d'activités	36
La mondialisation et la nature des pôles	39
De la théorie à l'intervention publique	42
Notes	44
Chapitre 2. Quelle est l'origine des programmes?	45
Introduction et principaux points	46
Politique régionale : exploiter les atouts locaux	48
La politique de la S-T/de l'innovation : de la recherche à la croissance économique	53
Politique industrielle et de l'entreprise : soutenir les groupes et non les entreprises	60
Articulation des objectifs des volets de l'action publique	69
Changement d'objectifs au cours du temps	72
Chapitre 3. Comment les programmes sélectionnent-ils les participants?	81
Introduction et principaux points	82
Les cibles des politiques : quel est le fond du problème?	86
Méthodes d'identification : choix stratégiques et analytiques	90
Les mécanismes de sélection : mettre en adéquation les objectifs et les cibles des programmes	93

Chapitre 4. Quels instruments utilisent-ils et comment?	99
Introduction et principaux points	100
Catégories d'instruments	105
Durée et financement des programmes	116
Établir des liens entre les programmes, les instruments et les pôles d'activités	120
Notes	124
Chapitre 5. Qui fait quoi? La gouvernance	125
Introduction et principaux points	126
La gouvernance au niveau central : coordonner au sommet.	131
Articulation entre les niveaux national/régional : gérer la relation ..	134
Opportunités manquées : exemples communs	140
Participation du secteur privé : développer des relations de long terme	141
Chapitre 6. Qu'avons-nous appris?	145
Introduction et principaux points	146
Qu'est-ce que l'on évalue?	147
Enseignements tirés.	152
Recherches futures.	159
Notes	161
Bibliographie	163

Partie II
Études de cas

Chapitre 7. Canada	169
Chapitre 8. République tchèque	181
Chapitre 9. Finlande	197
Chapitre 10. France	213
Chapitre 11. Allemagne	231
Chapitre 12. Italie	245
Chapitre 13. Japon	259
Chapitre 14. Corée	277
Chapitre 15. Pays-Bas	293
Chapitre 16. Norvège	307
Chapitre 17. Espagne : Pays basque	323

Chapitre 18. Suède	337
Chapitre 19. Royaume-Uni	357
Chapitre 20. États-Unis : Géorgie	367
Chapitre 21. États-Unis : Oregon	385

Liste des encadrés

1.1. Termes apparentés	31
2.1. Le soutien de la BID et de l'ONUDI aux pôles d'activités et aux chaînes de valeur	66
2.2. Les politiques de l'UE en faveur des pôles d'activités	73
2.3. La politique du Danemark concernant les pôles d'activités	78
3.1. Quantifier les pôles d'activités	91
3.2. Audit des pôles d'activités à Montréal	98
4.1. Le programme danois pour la création de réseaux : intermédiaires et éclaireurs	108
5.1. Le Programme australien des partenariats pour les régions	138
6.1. Évaluation des pôles d'activités par enquête en ligne	149
8.1. CzechInvest développe les entreprises tout en attirant des IDE	185
13.1. La Zone métropolitaine pour les hautes technologies (TAMA) au Japon	261
15.1. Point One : nanoélectronique et systèmes intégrés (Pays-Bas) ..	302
18.1. La région des biocarburants	349

Liste des tableaux

0.1. Programmes des études de cas nationales	20
1.1. Caractéristiques des pôles basés sur la science et des pôles traditionnels	32
1.2. Les dimensions des pôles d'activités	33
1.3. Le poids économique des pôles d'activités dans une sélection de pays	35
1.4. Avantages théoriques des pôles d'activités	39
2.1. Évolution de l'action publique en faveur des pôles d'activités et des systèmes d'innovation régionaux	47
2.2. Secteurs ciblés : Suède, France, Italie et Canada	56
2.3. Caractéristiques des régions gagnantes de BioRegio (cycle initial)	57
2.4. Secteurs ciblés : Espagne (Pays basque), États-Unis (Oregon) et Finlande	61
2.5. Pôles d'activités prioritaires identifiés par les Agences de développement régional du R-U	62

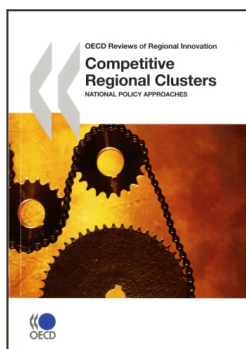
2.6. Sélection de programmes de l'UE en faveur des pôles d'activités et de la spécialisation régionale	74
3.1. Cibles et mécanismes de sélection des études de cas nationales.	83
3.2. Raisons motivant l'utilisation des différents mécanismes de sélection	93
4.1. Instruments et budgets des études de cas nationales	101
4.2. Instruments de promotion de la spécialisation régionale et des pôles d'activités	106
4.3. Typologie du programme japonais des pôles d'activités industrielles	116
4.4. Complémentarité des programmes japonais et suédois concernant les pôles d'activités	120
5.1. Éléments d'appréciation du niveau de l'intervention publique concernant les pôles	127
5.2. Éléments d'appréciation concernant la gouvernance dans les pays étudiés	128
5.3. Possibilités d'actions faisant intervenir les pôles d'activités	139
7.1. Financement des grappes technologiques du CNRC : initiatives du Centre et de l'Ouest.	175
7.2. Crédits alloués pour les initiatives de grappes du CNRC : initiatives de l'Atlantique.	176
8.1. Huit catégories statistiques de pôles d'activités en République tchèque.	190
9.1. Objectifs du programme de Centres d'expertise finlandais	203
9.2. Objectifs du programme national de pôles d'activités finlandais	205
11.1. Budgets des programmes allemands de pôles d'activités.	238
11.2. Caractéristiques des régions retenues pour BioRegio	240
11.3. Instruments du Programme BioRegio	243
12.1. Budgets des districts technologiques italiens.	253
12.2. Critères applicables aux districts industriels italiens	254
13.1. Étapes de la programmation des pôles d'activités industrielles japonaises	268
13.2. Types de régions couvertes par le Programme de pôles d'activités industrielles du Japon	269
13.3. Instruments utilisés dans le cadre du programme de pôles d'activités industrielles du Japon	271
14.1. Phases de la préparation du Plan de développement national équilibré de la Corée.	281
14.2. Domaines ciblés par le programme 2010 IndustryVision de la Corée	283

14.3. Budget pluriannuel des pôles d'activités urbaines innovantes de Corée	284
14.4. Ventilation du budget 2005 des pôles d'activités urbaines innovantes de Corée	285
14.5. Vocation des pôles d'activités des différentes villes de Corée	286
14.6. Participants aux pôles d'activités urbaines innovantes	287
14.A1.1. Projets relatifs aux pôles d'activités urbaines innovantes	290
15.1. Pays-Bas : financement de la politique économique régionale	300
17.A1.1. Associations de pôles d'activités en Espagne (Pays basque)	335
18.1. Dépenses pour le soutien aux entreprises et le développement économique connexe : Suède	345
18.2. Pôles VINNVÄXT : Suède	346
19.1. Sources de financement des Agences de développement régional du R-U	360
19.2. Budgets des Agences de développement régional (Regional Development Agency) du Royaume-Uni	363
20.A1.1. Centres de la Georgia Research Alliance	383
21.1. Secteurs industriels clés de l'Oregon	395

Liste des graphiques

1.1. Emploi manufacturier par activité principale, pays du G7, 1970-2001	41
2.1. Programmes de centres d'expertise finlandais	51
2.2. Intersection des volets de l'action publique	70
3.1. Les types de cibles des politiques	87
4.1. Les objectifs des initiatives concernant les pôles d'activités, d'après la GCIS	111
4.2. Complémentarité des programmes norvégiens concernant les pôles d'activités	122
7.1. Organigramme : Canada	172
7.2. Objectifs du programme de grappes du CNRC, par phase de développement	179
8.1. Organigramme de la République tchèque	184
8.A1.1. Carte des pôles d'activités tchèques	196
9.1. Organigramme de la Finlande	201
9.A1.1. Carte des centres d'expertise finlandais	212
10.1. Organigramme : France	216
10.A1.1. Carte des pôles de compétitivité français	228
10.A1.2. Carte des districts industriels (SPL) français	229
13.A1.1. Carte du programme de pôles d'activités industrielles du Japon	274
13.A1.2. Carte des pôles de connaissances du Japon	275

14.1. Organigramme de la Corée	280
15.1. Organigramme : Pays-Bas	296
15.A1.1. Principaux pôles d'activités des Pays-Bas	305
16.1. Organigramme : Norvège	311
16.2. Système d'évaluation des Centres d'expertise norvégiens.....	318
16.A1.1. Le programme de pôles d'activités Arena en Norvège	320
16.A1.2. Programme de pôle d'activités NCE de la Norvège.....	321
17.1. Organigramme : Espagne (Pays basque).....	326
18.1. Organigramme : Suède.....	340
18.A1.1. Carte des participants au programme de pôles d'activités suédois	355
20.1. Organigramme : USA (Géorgie)	370
21.1. Organigramme : États-Unis (Oregon)	389



Extrait de :
Competitive Regional Clusters
National Policy Approaches

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264031838-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « République tchèque », dans *Competitive Regional Clusters : National Policy Approaches*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264031852-11-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.